

AIDE À LA CONSTITUTION DE DOMAINES FORESTIERS PUBLICS

DISPOSITIF ATOUT RURALITÉ 07

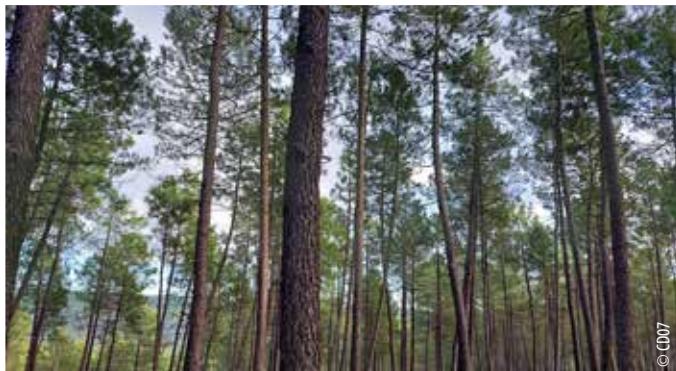


LES OBJECTIFS

- Inciter les collectivités à constituer des forêts publiques multifonctionnelles ;
- Améliorer la structuration de la propriété forestière ;
- Augmenter les surfaces de forêts gérées durablement.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les communes éligibles au dispositif Atout Ruralité 07.



©C007

LES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Coût d'achat des terrains (HT), pouvant être plafonné à l'estimation du prix du bien forestier.

LES PRINCIPALES PIÈCES NÉCESSAIRES POUR L'INSTRUCTION TECHNIQUE

- Le formulaire Atout ruralité 07 complété ;
- Estimation du prix du bien forestier ;
- Note technique avec plan, décrivant le projet et les objectifs forestiers ;
- Promesse de vente ou document équivalent ;
- Relevé de propriété avec plan, pour les parcelles forestières déjà en propriété ;
- Justificatifs concernant la gestion et la certification forestières durables pour les parcelles déjà en propriété ;
- Délibération de la commune sollicitant l'aide départementale et portant engagement pour les parcelles prochainement acquises à :
 - demander leur inscription au régime forestier ;
 - disposer d'un document de gestion durable et d'une certification forestière ;
 - ne pas les revendre pendant au moins 20 ans ;
 - permettre leur accès au public.

AIDE À LA CONSTITUTION DE DOMAINES FORESTIERS PUBLICS

DISPOSITIF ATOUT RURALITÉ 07

LE MONTANT DE L'AIDE

Taux d'aide :

→ **40 %** des dépenses éligibles HT.

Plancher des dépenses éligibles :

→ **3 000 € HT.**

Un projet pour « constitution de domaines forestiers publics » peut être déposé par an et par commune, en plus des deux projets au maximum autorisés par le dispositif Atout ruralité 07.

LES CONTACTS

Service développement rural,
tourisme et attractivité :
04 75 66 77 32 / 04 75 66 75 32

Dispositif Atout Ruralité 07 :

Service aide aux collectivités :
atourruralite07@ardeche.fr
04 75 66 75 60 / 04 75 66 77 36
04 75 66 97 39

Renseignements techniques :
Communes forestières de l'Ardèche
ardeche@communesforestieres.org

04 75 39 41 76 / 06 08 01 06 74

Règlement complet de l'aide :
www.ardeche.fr

